

FICHE TECHNIQUE **HUILE-CIRE DURE**

PROPRIÉTÉS

L'huile cire dure BIOFA est une cuisson de haute qualité à base d'huiles et de résines naturelles. Elle met en valeur la structure naturelle des supports et forme un film poreux, satiné, résistant, déperlant et hydrofuge. Elle est conforme à la norme DIN 53160 (résistance à la salive et à la sueur).

Elle est conçue pour un traitement de surface rationnel et rapide de tous les sols en bois et en liège absorbants, des panneaux de bois tels que les plaques OSB Sterling, etc., ainsi que pour le mobilier et l'aménagement intérieur.

L'huile cire dure est utilisée comme apprêt et couche de finition. Elle constitue la finition idéale pour les huiles colorées BIOFA.

Elle n'est pas adaptée aux zones soumises à une humidité permanente.

Le produit a été testé selon les critères suisses bfu/EMPA en matière d'adhérence et de résistance au glissement, avec les résultats suivants :

Caoutchouc lisse : GS 2

Caoutchouc finement rainuré : GS 3

Plastique grossièrement rainuré : GS 3

Cuir lisse : GS 1.

L'huile cire dure répond aux exigences de la norme parquet DIN EN 14342.

Numéro d'homologation DIBt : Z-157.10-104.

COMPOSITION

Essence de térébenthine hautement raffinée sans aromates, cuisson d'huile de ricin et de résine de colophane, cuisson d'huile de carthame et de résine de colophane, agent matant, alumine, microcire, oxyde de zinc, argile, agent mouillant, agent anti-mousse, siccatifs à base de cobalt-polymère, calcium et manganèse, antioxydant.

MISE EN ŒUVRE

1- Préparation du support

Le support doit être sec (humidité du bois max. 12 %) et propre. Le cas échéant, nettoyer avec le diluant BIOFA.

Effectuer un ponçage de finition avec un grain 120–150 (grille) pour les sols, et avec un grain 180–240 pour les meubles et aménagements intérieurs. Des pads synthétiques adaptés peuvent également être utilisés.

2- Apprêt

Bien mélanger l'huile cire dure avant utilisation.

Pour les sols, appliquer une fine couche régulière avec un rouleau en velours à poils courts.

Pour les meubles ou surfaces d'aménagement intérieur, appliquer au pinceau, au rouleau ou par pulvérisation. Sur les supports très absorbants ou à pores ouverts comme le liège, le hêtre, l'aulne, etc., appliquer la première couche d'huile en quantité généreuse et bien répartir.

Il est également possible de réaliser une sous-couche avec l'huile d'imprégnation afin d'obtenir une meilleure pénétration en profondeur.

3- Couche intermédiaire et de finition

Après 16–24 heures, effectuer un ponçage intermédiaire (grille 150–180 pour les sols, grain 240 pour les meubles et intérieurs), puis dépoussiérer soigneusement avant d'appliquer la deuxième couche.

Sur les supports très absorbants comme le parquet en liège, une couche supplémentaire d'huile cire dure peut être nécessaire.

Comme finition pour les huiles colorées BIOFA, appliquer 1 couche d'huile cire dure en finition, éventuellement teintée avec un maximum de 10 % de l'huile colorée utilisée pour le sol. Pour les supports extrêmement absorbants, une deuxième couche peut être nécessaire.

Application au pistolet

Pistolet à godet (air comprimé) : buse 1–1,5 mm, pression 2–3 bar.

Airless : buse 0,23–0,28 mm, pression de pulvérisation 4 bar, pression de matériau 80 bar. Ces indications sont des valeurs moyennes et doivent être adaptées à vos systèmes.

Important : Effectuer un essai préalable. Ne pas appliquer par moins de 12°C, ni avec une hygrométrie ou une humidité importante de l'air, ni sur les supports directement exposés en plein soleil. Mélanger avant emploi les pots de n° de charges différents ! En cas de non-respect, des odeurs persistantes peuvent se produire.

4- Nettoyage des outils

Nettoyer immédiatement après usage avec le diluant BIOFA

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de VBA – BIOFA. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente

notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. (Édition JUILLET 25)

VBA – BIOFA France, 3 rue Gutenberg, Z.A., 67610 LA WANTZENAU

5- Nettoyage et entretien des surfaces

Essuyer avec un chiffon doux et sec. Pour un nettoyage humide, utiliser un détergent pH-neutre et doux dilué dans de l'eau tiède. Nous recommandons le Nettoyant Sol. Pour les surfaces de sol, consulter la notice d'entretien spécifique.

SÉCHAGE

Sec au toucher après 6–12 heures. Ponçable et recouvrable après 16–24 heures.

Les sols sont prudemment utilisables après 3 jours et totalement résistants après 7–10 jours (20 °C / 50–55 % d'humidité relative). La chaleur et une bonne ventilation accélèrent le séchage.

Le séchage peut être retardé par des températures basses, une humidité élevée, ou sur les bois riches en tanins, bois tropicaux et liège.

CONSOMMATION/RENDEMENT PAR COUCHE

Conformément à l'homologation DIBt, après une couche de fond avec l'huile d'imprégnation ou avec l'huile colorée, une couche de 25 g/m² (≈ 28 ml/m²) d'huile cire dure 2055 est appliquée, ou 2 x 25 g/m².

En cas d'utilisation seule, les consommations moyennes sont :

1ère couche : 60–80 ml/m² (≈ 12–16 m²/L).

2e et 3e couches : 45–60 ml/m² (≈ 16–20 m²/L).

Le rendement dépend fortement de la porosité et de l'état du support.

STOCKAGE

Conserver dans un endroit frais, sec et bien fermé. Une formation de peau est possible. L'enlever avant réutilisation. Filtrer l'huile si nécessaire.

RECYCLAGE

Les résidus liquides et les contenants non vidés doivent être recyclés en déchèteries selon les réglementations locales ou nationales en vigueur. Les matériaux imbibés peuvent être mis dans les ordures ménagères après séchage. Ne donner à recycler que les emballages vides et nettoyés.

AVV- Code de recyclage européen des déchets : 08 01 11*

CONSIGNES DE DANGER

Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme pour l'environnement.

CONSIGNES DE SECURITE

Les matériaux et vêtements imbibés de produit doivent être conservés dans des récipients métalliques hermétiques ou trempés dans l'eau et séchés sur un support incombustible (risque d'auto-inflammation !). Le produit lui-même n'est pas auto-inflammable. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. En cas de malaise, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si un avis médical est nécessaire, garder à disposition l'emballage ou l'étiquette. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Assurer une ventilation suffisante pendant l'application et le séchage. En cas d'application par pulvérisation, prévoir un dispositif d'aspiration et un masque de protection, ainsi qu'une protection cutanée adaptée. En cas de chauffage ou de pulvérisation, des mélanges vapeur/air explosifs peuvent se former ! Lors des travaux de ponçage, porter un masque anti-poussières fines. Éviter le rejet dans l'environnement. Une odeur typique des matières premières naturelles est possible.

Règlementation Union Européenne C.O.V.
Valeurs limites Cat. A/e : 500 g/l 2010
Contient 450g/l maxi

GISCODE : Ö 60+



Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de VBA – BIOFA. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente

notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. (Édition JUILLET 25)

VBA – BIOFA France, 3 rue Gutenberg, Z.A., 67610 LA WANTZENAU